



Le 04 juin 2015

Le secrétariat de ce courrier est assuré par : MIRABEL LNE – 01 rue des Récollets, 57000 Metz, [mirabel-lne@wanadoo.fr](mailto:mirabel-lne@wanadoo.fr), 09 81 98 30 12

**Objet: Projet de loi Macron - Appel à supprimer l'article additionnel après l'article 54, adopté au Sénat le 18 avril 2015 suite à l'amendement 115 et portant sur le projet CIGEO**

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance et l'activité,

Samedi 18 avril, à 5h du matin, après l'examen de 110 amendements dans la soirée, le Sénat -réduit à quelques sénateurs- a adopté en priorité, **sans aucune discussion sur le fond**, un texte -présenté par Mrs. Longuet et Adnot, destiné à faciliter l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (1).

Récemment, des parlementaires et élus décidés à précipiter la réalisation du projet Cigéo avaient essayé à quatre reprises - en vain - d'introduire ces modifications législatives dans le projet de loi sur la transition énergétique puis dans le projet de loi Macron.

Par l'adoption de cet amendement, le Sénat tente de soustraire au débat parlementaire la définition de la notion de réversibilité, comme l'exige la loi du 28 juin 2006, réduisant à néant le rôle du Parlement dans le processus d'autorisation de Cigéo.

Est-il acceptable pour un parlementaire de voir la question de l'enfouissement des déchets nucléaires réduite à une décision prise sans concertation, sans débat, au petit matin après l'examen de 110 amendements dans la soirée?

Cette manière de court-circuiter la démocratie parlementaire ne démontre-t-elle pas la volonté aveugle de certains à avancer à marche forcée vers la réalisation d'un projet qui soulève pourtant plus d'incertitudes que de réponses et ce, malgré les inquiétudes exprimées non seulement par les opposants et des scientifiques, mais aussi depuis plusieurs années par le Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) du Laboratoire de Bure lui-même?

Le coût de Cigéo et celui de la réversibilité sont toujours inconnus. L'inventaire des déchets qui seraient enfouis est extrêmement imprécis (2). Le conseil d'administration de l'ANDRA admet lui même que Cigéo n'est pas mûr (3). Il n'existe pour l'heure aucun site d'enfouissement de ce type en fonctionnement dans le monde et, malgré les 10 années de recherche passées dans le laboratoire souterrain de Bure, les problèmes techniques irrésolus demeurent extrêmement nombreux. Le gouvernement ne doit pas prendre de décision hâtive qui pourrait entraîner la France vers un nouveau fiasco du type 'SUPERPHENIX' ou EPR.

Comme le demandait déjà le débat public de 2005, il faut mener des recherches approfondies sur l'entreposage pérenne comme alternative à l'enfouissement. C'est en effet la seule voie pouvant garantir la réversibilité qui implique la possibilité de récupérer et d'intervenir à tout moment en cas de problème sur les colis de déchets.

La gestion des déchets nucléaires engage notre santé et notre sécurité et par voie de conséquence, notre avenir économique. Elle nécessite un réel temps de débat avec un projet de loi spécifique, précédé d'une étude d'impact afin de fournir aux parlementaires toutes les données pour décider en connaissance de cause. Cette question ne peut être réglée par un cavalier législatif sans aucun lien avec le projet de loi examiné et sans réflexion approfondie.

*Madame, Monsieur le parlementaire, vous serez dans quelques jours appelés à réexaminer le texte adopté par le Sénat:*

Nous en appelons à votre sagesse et à votre sens des responsabilités.

Nous vous appelons à refuser cet article dont le but est de précipiter un peu plus le calendrier déjà tendu pour un projet de cette nature et de cette ampleur.

Et nous vous remercions d'être attentif à notre requête.

***Les associations signataires:***

Coordination BURESTOP (BURESTOP 55, EODRA, Bure Zone Libre, Habitants Vigilants, Meuse Nature Environnement, MIRABEL Lorraine Nature Environnement), Les Amis de la Terre France, France Nature Environnement, Réseau Sortir du nucléaire

Notes :

(1) [http://www.senat.fr/enseance/2014-2015/371/Amdt\\_115.html](http://www.senat.fr/enseance/2014-2015/371/Amdt_115.html)

(2) Cour des Comptes - Janvier 2012 « Les coûts de la filière électronucléaire », conclusions générales page 278 : « La Cour fait donc deux recommandations en matière de gestion à long terme des déchets :

- elle souhaite que soit rapidement fixé le nouveau devis sur le coût du stockage géologique profond, de la manière la plus réaliste possible, c'est-à-dire en tenant compte des résultats des recherches menées sur ce sujet mais sans anticiper sur leurs résultats, et dans le respect des décisions de l'ASN, seule autorité compétente pour se prononcer sur le niveau de sûreté de ce centre de stockage ;

- elle demande à ce que soit chiffré, dans le cadre de ce nouveau devis, le coût d'un éventuel stockage direct du MOX et de l'URE produits chaque année et que cette hypothèse soit prise en compte dans les travaux futurs de dimensionnement du centre de stockage géologique profond.»

(3) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cenucleaire/13-14/c1314061.asp>

Pièce jointe : [http://mirabel-lne.asso.fr/f/CP-cout\\_cigeo\\_macron\\_26052015.pdf](http://mirabel-lne.asso.fr/f/CP-cout_cigeo_macron_26052015.pdf)

Communiqué de presse du 20 mai 2015 - Coordination BURESTOP (BURESTOP 55, EODRA, Bure Zone Libre, Habitants Vigilants, Meuse Nature Environnement, MIRABEL Lorraine Nature Environnement), Réseau Sortir du nucléaire, France Nature Environnement, les Amis de la Terre France : « Cigéo dans la loi Macron : un amendement discret pour un projet à 41 milliards d'euros ! Bure ou l'art de bâtir des pyramides avec des cacahuètes... »



Le 26 mai 2015

Le secrétariat de ce courrier est assuré par : MIRABEL LNE – 01 rue des Récollets, 57000 Metz, [mirabel-lne@wanadoo.fr](mailto:mirabel-lne@wanadoo.fr), 09 81 98 30 12

**Objet: Projet de loi Macron - Appel à supprimer l'article additionnel après l'article 54, adopté au Sénat le 18 avril 2015 suite à l'amendement 115 et portant sur le projet CIGEO**

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Mixte Paritaire,  
Madame la Députée, Monsieur le Député,

Samedi 18 avril, à 5h du matin, après l'examen de 110 amendements dans la soirée, le Sénat -réduit à quelques sénateurs- a adopté en priorité, **sans aucune discussion sur le fond**, un texte -présenté par Mrs. Longuet et Adnot, destiné à faciliter l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (1).

Récemment, des parlementaires et élus décidés à précipiter la réalisation du projet Cigéo avaient essayé à quatre reprises - en vain - d'introduire ces modifications législatives dans le projet de loi sur la transition énergétique puis dans le projet de loi Macron.

Par l'adoption de cet amendement, le Sénat tente de soustraire au débat parlementaire la définition de la notion de réversibilité, comme l'exige la loi du 28 juin 2006, réduisant à néant le rôle du Parlement dans le processus d'autorisation de Cigéo.

Est-il acceptable pour un parlementaire de voir la question de l'enfouissement des déchets nucléaires réduite à une décision prise sans concertation, sans débat, au petit matin après l'examen de 110 amendements dans la soirée?

Cette manière de court-circuiter la démocratie parlementaire ne démontre-t-elle pas la volonté aveugle de certains à avancer à marche forcée vers la réalisation d'un projet qui soulève pourtant plus d'incertitudes que de réponses et ce, malgré les inquiétudes exprimées non seulement par les opposants et des scientifiques, mais aussi depuis plusieurs années par le Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) du Laboratoire de Bure lui-même?

Le coût de Cigéo et celui de la réversibilité sont toujours inconnus. L'inventaire des déchets qui seraient enfouis est extrêmement imprécis (2). Le conseil d'administration de l'ANDRA admet lui même que Cigéo n'est pas mûr (3). Il n'existe pour l'heure aucun site d'enfouissement de ce type en fonctionnement dans le monde et, malgré les 10 années de recherche passées dans le laboratoire souterrain de Bure, les problèmes techniques irrésolus demeurent extrêmement nombreux. Le gouvernement ne doit pas prendre de décision hâtive qui pourrait entraîner la France vers un nouveau fiasco du type 'SUPERPHENIX' ou EPR.

Comme le demandait déjà le débat public de 2005, il faut mener des recherches approfondies sur l'entreposage pérenne comme alternative à l'enfouissement. C'est en effet la seule voie pouvant garantir la réversibilité qui implique la possibilité de récupérer et d'intervenir à tout moment en cas de problème sur les colis de déchets.

La gestion des déchets nucléaires engage notre santé et notre sécurité et par voie de conséquence, notre avenir économique. Elle nécessite un réel temps de débat avec un projet de loi spécifique, précédé d'une étude d'impact afin de fournir aux parlementaires toutes les données pour décider en connaissance de cause. Cette question ne peut être réglée par un cavalier législatif sans aucun lien avec le projet de loi examiné et sans réflexion approfondie.

*Madame, Monsieur le parlementaire, vous serez dans quelques jours appelés à réexaminer le texte adopté par le Sénat:*

Nous en appelons à votre sagesse et à votre sens des responsabilités.

Nous vous appelons à refuser cet article dont le but est de précipiter un peu plus le calendrier déjà tendu pour un projet de cette nature et de cette ampleur.

Et nous vous remercions d'être attentif à notre requête.

***Les associations signataires:***

Coordination BURESTOP (BURESTOP 55, EODRA, Bure Zone Libre, Habitants Vigilants, Meuse Nature Environnement, MIRABEL Lorraine Nature Environnement), Les Amis de la Terre France, France Nature Environnement, Réseau Sortir du nucléaire

Notes :

(1) [http://www.senat.fr/enseance/2014-2015/371/Amdt\\_115.html](http://www.senat.fr/enseance/2014-2015/371/Amdt_115.html)

(2) Cour des Comptes - Janvier 2012 « Les coûts de la filière électronucléaire », conclusions générales page 278 : « La Cour fait donc deux recommandations en matière de gestion à long terme des déchets :

- elle souhaite que soit rapidement fixé le nouveau devis sur le coût du stockage géologique profond, de la manière la plus réaliste possible, c'est-à-dire en tenant compte des résultats des recherches menées sur ce sujet mais sans anticiper sur leurs résultats, et dans le respect des décisions de l'ASN, seule autorité compétente pour se prononcer sur le niveau de sûreté de ce centre de stockage ;

- elle demande à ce que soit chiffré, dans le cadre de ce nouveau devis, le coût d'un éventuel stockage direct du MOX et de l'URE produits chaque année et que cette hypothèse soit prise en compte dans les travaux futurs de dimensionnement du centre de stockage géologique profond.»

(3) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cenucleaire/13-14/c1314061.asp>

Pièce jointe : [http://mirabel-lne.asso.fr/f/CP-cout\\_cigeo\\_macron\\_26052015.pdf](http://mirabel-lne.asso.fr/f/CP-cout_cigeo_macron_26052015.pdf)

*Communiqué de presse du 20 mai 2015 - Coordination BURESTOP (BURESTOP 55, EODRA, Bure Zone Libre, Habitants Vigilants, Meuse Nature Environnement, MIRABEL Lorraine Nature Environnement), Réseau Sortir du nucléaire, France Nature Environnement, les Amis de la Terre France : « Cigéo dans la loi Macron : un amendement discret pour un projet à 41 milliards d'euros ! Bure ou l'art de bâtir des pyramides avec des cacahuètes... »*